

DÉCISION DU MAIRE

DM n° 2023-40

Objet : Marchés de travaux pour la construction d'un second groupe scolaire- Attribution des lots 04,05,06,07,08,09,10,11,12,13,14,15,16,17,18.

LE MAIRE D'ONDRES

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 l'autorisant, en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, à prendre des décisions de la compétence du conseil municipal,

VU la Décision du Maire n°2022-32 du 27 septembre 2022, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un nouveau groupe scolaire, au groupement représenté par la SELARL Patrick AROTCHAREN, en sa qualité de mandataire,

VU la Décision du Maire n°2023-05, du 02 février 2023, attribuant le lot 03 : Désamiantage, du marché de travaux pour la construction d'un second groupe scolaire à la SARL ACCHINI, pour un montant de 12 950.00 €HT soit 15 540.00 €TTC,

VU la Décision du Maire n°2023-17, du 06 avril 2023, attribuant le lot 02 : Démolition, du marché de travaux pour la construction d'un second groupe scolaire à la société LAFON DIMITRI, pour un montant de 31 680.00 €HT soit 38 016.00 €TTC,

VU le lancement de la consultation, référencée ST n°2023-07, établie sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 du Code la Commande Publique, pour les travaux de construction d'un second groupe scolaire à Ondres,

VU la publication de l'avis de marché de cette consultation sur la plateforme « marchespublics.landespublic.org » en date du 03 avril 2023, ainsi que dans le Journal Sud-Ouest du 06 avril 2023,

VU l'avis de marché rectificatif paru dans le Journal Sud-Ouest en date du 19 avril 2023, prolongeant la date de remise des offres au 28 avril 2023,

VU la Décision du Maire n°2023-23 du 02 mai 2023, déclarant le lot 04 : Gros-œuvre du marché de travaux pour la construction d'un second groupe scolaire infructueux pour absence d'offres et décidant de relancer une nouvelle procédure conformément aux dispositions de l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique,

Considérant le rapport d'analyse des offres du lot 04 : Gros-œuvre Enduit, établi en date du 30 mai 2023, par les services municipaux,

Considérant le rapport d'analyse des offres des lots 05,06,07,08,09,10,11,12,13,14,15,16,17,18, établi en date du 31 mai 2023, par les services municipaux,

DÉCIDE



ARTICLE 1.

Les marchés des lots 04,05,06,07,08,09,10,11,12,13,14,15,16,17,18 sont attribués comme suit :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT EN €HT	MONTANT EN € TTC
04. GROS-ŒUVRE - ENDUIT	EIFFAGE CONSTRUCTION PAYS BASQUE LANDES	1 129 663.85 €	1 355 596.62 €
05.CHARPENTE- COUVERTURE	ITOIZ	560 000.00 €	672 000.00 €
06. ETANCHEITE	SUD ATLANTIQUE ETANCHEITE	17 086.90 €	20 504.28 €
07.MENUISERIE EXTERIEURE	LABASTERE 64	216 000.00 €	259 200.00 €
08.SERRURERIE	SARL SAMET BESSONART	64 629.35 €	77 555.22 €
09.PLATERIE-FAUX- PLAFONDS	SAS JEAN GOITY	482 638.70 €	579 166.44 €
10. MENUISERIE INTERIEURE- AGENCEMENT	ETCHEPARE	246 727.70 €	296 073.24 €
11. CARRELAGE- FAIENCE	OYHAMBURU BATIMENT	150 000.00 €	180 000.00 €
12. SOL SOUPE	SOLS PRESTIGE 33	64 951.49 €	77 941.79 €
13. PEINTURE	TRIEUX FRERES ET FILS	121 746.00 €	146 095.20 €
14. ASCENSEURS	SCHINDLER	21 650.00 €	25 980.00 €
15. CHAUFFAGE- VENTILATION- PLOMBERIE- SANITAIRES	EIFFAGE ENERGIE	504 185.86 €	605 023.03 €
16.ELECTRICITE CFO/CFA	SPIE BULDING SOLUTIONS	240 139.90 €	288 167.88 €
17. EQUIPEMENTS DE CUISINE	SARL SFEI SARRAT	130 703.10 €	156 843.72 €
18.AMENAGEMENTS EXTERIEURS- PAYSAGE	POINT GREEN	117 434.73 €	140 921.68 €



ARTICLE 2.

Mme le Maire est chargée du contrôle et du suivi de cette décision.

ARTICLE 3.

La présente décision peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Fait à ONDRES, le 15 juin 2023.

Le Maire
Eva BELIN.

